

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 252 5 février 2010

SOMMAIRE

AC Investissements12089	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Auberge l'Espérance Sàrl12076	Réunis S.A12089
Bambi S.A12090	L'Intermédiaire des Artistes S.A 12079
"Berens Luxembourg S.A." 12089	Lorry-Rail S.A
B&S Holding S.àr.l. 12051	Luxco Investment Holdings S.A 12091
Casa-Lux S.A	Luxembourg Designs S.A
Citigroup Mezzanine Partners Luxem-	Luxfoot International S.A12062
bourg S.à r.l	Matlux S.A
Compact A.G. SPF12051	Matlux S.A
Compagnie Financière Luxembourgeoise	Matra Investment N.V./S.A 12064
d'Investissement et Participation "Cofi-	MediaWin I, S.C.A
lux" 12077	MGP June S.à r.l
Consortium Financier Africain12052	Montevideo S.à r.l
CPI Holding Luxembourg S.A 12054	Novoco S.A
CP Realty (Gdansk)	Orchestra Holding S.A 12064
Cynthia 12052	Patron Elke Holding S.à r.l
Dandyman Properties S.A 12061	Patron Ewald Holding S.à r.l 12062
Europim 12063	Patron Handelshof Holding S.à r.l 12062
Eventus Globale Währungsstrategie 12079	Prize Holdings 4 S.à r.l
FILP Core Luxco II Sàrl12095	ProLogis Belgium II S.àr.l
Finaxos S.A12063	ProLogis Netherlands IX S.àr.l
Finmaster S. à r.l	ProLogis Spain VI S.à.r.l
Fonk's Backwaren Lux, Sàrl12090	ProLogis Spain V S.à.r.l
Gaviota Re S.A	Quadis Luxembourg S.A
Grenz - Immo S.àr.l	R&B Trading Company s.à.r.l 12090
Hills Place S.à r.l	R.S. Construction s.à r.l
I.M.& M. Sàrl	Solarig-Stream S.A
J.S.M. S.A12090	Trans Xpress S.A 12077
Kepu Luxembourg s.à r.l	Tripode One
Labmed S.A	Wild GmbH
Leeward Investment Company 2 12078	
Leppin International S.à.r.l 12051	



Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II». R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2009 que:

- La démission de Monsieur Pierre FA de son poste d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean Charles OGÉ, Directeur Stratégie et Développement, né le 22/09/1966 à Neuilly sur Seine (France), demeurant 33, avenue de Saxe à F-75007 Paris, est nommé administrateur, pour un mandat d'une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.
- Monsieur Michel CHATOT, Directeur-Adjoint de la Direction du Développement Territorial et du Réseau à la CDC, né le 06/06/1947 à Sioniac (France), demeurant 1, rue Duhesme à F-75018 Paris, est nommé administrateur, pour un mandat d'une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.
- le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE S.A. est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 20 mars 2009 que:

- Monsieur Thierry LE GUILLOUX a été reconduit dans sa fonction de Directeur Général en charge de la gestion journalière pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 17 juillet 2009 que:

- Monsieur Michel LOMBERTY a démissionné de son poste d'administrateur
- Madame Sylvie BRETONES, Responsable de filiales et Participations Vinci Concessions, née le 16/09/1972 à Enghien les Bains (France), demeurant 113 rue Ambroise Paré à F-78 800 Houilles a été cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 11 septembre 2009 que:

- Messieurs Antoine BRESOLIN et Rodolphe Daniel MASSON ont tous deux démissionné de leur fonction d'administrateurs de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153204/36.

(090185285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2009 à 10.00 heures tenue au siège social de la société, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Luis Pieltain Alvarez-Arenas.

Le Conseil d'Administration coopte, avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur José Maria Perez Garrido demeurant 19, Calle Costa Brava, Madrid. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2010 statuant sur les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010010587/18.

(100003441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Leppin International S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.103.

- Il résulte d'un contrat de cession signé le 30 mai 2009 que Gunnar Gunnarsson a cédé à 032 Ehf, située à Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavík, Islande, l'entièreté des parts sociales de Leppin International Sàrl, 125 parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

Fiona Finnegan / Åsa Åhlund.

- As a result of a contract for a sale of shares signed on 30 May 2009, Gunnar Gunnarsson sold to 032 Ehf, situated at Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavík, Iceland, all the shares of Leppin International Sàrl, 125 corporate units, for a nominal value of 100.- EUR each.

Fiona Finnegan / Åsa Åhlund.

Référence de publication: 2010003516/15.

(090197187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

MediaWin I, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.294.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 19 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution de la société d'investissement en capital à risque sous forme de société en commandite par actions MEDIAWIN I S.C.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, bd du Prince Henri.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal a ordonné la publication du jugement en son intégralité au Mémorial, jugement qui est repris ci-après: Référence de publication: 2010004533/15.

(090195207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Compact A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung, abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 8. Dezember 2009, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010010793/14.

(100003549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

B&S Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7626 Larochette, 25, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011137/10.

(100003202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

CYNTHIA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010011115/17.

(100003580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Consortium Financier Africain, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010011116/17.

(100003576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis Spain V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.789.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 six mille sept cent cinquante (6750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait: Répartitions des parts sociales:

 ProLogis European Finance XVII Sarl
 6750 parts

 Total
 6750 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011120/20.

(100003543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



ProLogis Spain VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.790.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 cinq mille huit cent cinquante (5850) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait: Répartitions des parts sociales: ProLogis European Finance XVII Sarl Le 30 novembre 2009. ProLogis Directorship Sàrl Gérant Représenté par Gareth Gregory Gérant Référence de publication: 2010011121/20. (100003539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis Netherlands IX S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.800.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.313.

à rayer: Suite à un contrat daté du 07 décembre 2009 deux mille huit cents (2800) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Netherlands VIII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Répartitions des parts sociales: Le 15 décembre 2009. ProLogis Directorship Sàrl Gérant Représenté par Gareth Gregory Gérant

A faire paraître dans l'Extrait:

Référence de publication: 2010011123/21.

(100003532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Wild GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.887.

L'associé unique de la Société, Monsieur Jerzy Jan DZIEWA, réside actuellement 23, Quartiere La Squancia, CH-6912 Pazallo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

2800 parts

Référence de publication: 2010011109/12.

(100003651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Solarig-Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.478.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 29 décembre 2009

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Miguel Angel CALLEJA, administrateur de la Société, né le 18 mai 1970 à Soria (Espagne), demeurant Urb. Las Camaretas, Calle N, 6-2n, E-42190 Golmayo (Soria) en qualité de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011110/13.

(100003644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 9 décembre 2009

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 10 décembre 2009 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, Monsieur Frédéric SANCHEZ, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1960 à Castres (France), demeurant 52, avenue de la Belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne, en qualité d'administrateur supplémentaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011111/14.

(100003637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Citigroup Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2009

L'assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale appelée en 2010 à statuer les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009;

- Monsieur Olivier FERRER, demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,
- Monsieur Blair Victor JACOBSON, demeurant 33, Cavendish Square, 8 th Floor, GB-W1A 2SY Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011112/15.

(100003633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Matlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2-4, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 43.736.

Monsieur José LESOIL a démissionné de son mandat d'administrateur et de ses fonctions d'administrateur délégué avec effet au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010011438/12.

(100003987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.



MGP June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 149.624.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of November,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.066, acting here represented by Pierre LANCELIN, attorney at law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

- **Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").
- Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.
- Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP June S.á r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers.



Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.
 - Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, any two Managers can bind the Company by their joint signatures unless any one Manager or third party has been authorised by a resolution of the Managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

- **Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.
- **Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
 - Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

- Art. 14. The Company's financial year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 15.** Each year on the 31 st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.
 - Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.



Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

- **Art. 18.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.
- **Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Special disposition

The first financial statement shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31, 2010

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

 MGP Europe (Lux) III S.a r.l.
 500 shares

 TOTAL:
 500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,900.- EUR (one thousand nine hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at 3 person.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- 1. Ms. Delloula AOUINTI, company secretary, born in Villerupt (France) on 4 April 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, Luxembourg L-2449;
- 2. Ms. Audrey LEWIS, manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 28 August 1968, with professional address at 25 rue du Schlammestée, Weiler la Tour, L-5770, Luxembourg;
- 3. Ms. Christine CLARKE, head of asset management-Europe, born in Leeds (United Kingdom) on 4 May 1967, with professional address at 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom.
 - 3) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its first name, last name name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:



MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 129.066, ici représentée par Pierre LANCELIN, attorney at law, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (en singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "MGP June S.à r.l.".
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (en individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").



Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, deux Gérants peuvent engager la Société par leurs signatures conjointes ou chaque Gérant ou tierce personne qui a été autorisé par une résolution du Conseil de Gérance d'engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

- Art. 11. La société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.
- **Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.
 - Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.



- Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,-EUR (mille neuf cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à 3.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- 1. Madame Delloula AOUINTI, company secretary, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant profession-nellement au 28, boulevard Royal, Luxembourg L-2449;
- 2. Madame Audrey LEWIS manager, née à Glasgow (Royaume Uni), le 28 août 1968, demeurant professionnellement au 25, rue du Schlammestée, Weiler la Tour, L-5770 Luxembourg;
- 3. Madame Christine CLARKE, head of asset management-Europe, née Leeds (Royaume Uni), le 4 mai 1967, demeurant professionnellement à 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni.
 - 3) Le siège social de la société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 novembre 2009. LAC/2009/50104. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009156795/314.

(090187717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

I.M.& M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 114.619.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011127/9.

(100003525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Labmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R.C.S. Luxembourg B 42.028.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2009, LAC/2009/56604, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "LABMED S.A.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 de 1993. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010607/21.

(100003372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Dandyman Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 105.775.

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft Dandyman Properties S.A. Luxemburg B N° 105.775, welche am 24. Dezember 2009 am Gesellschaftssitz zusammentrat.

Die Generalversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2011 Luxemburg, 34A, rue Philippe II nach L-1747 Luxemburg, 40, Op der Heed.
 - Abberufung des Kommissars, Frau Evelyne LEOST.
- Ernennung des Herrn Christian DAHL, administrateur-directeur, geboren in Luxemburg, am 2. Dezember 1975, wohnhaft in L-8393 Olm, 10, rue des Prés, als Kommissar bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren

Für gleichlautenden Auszug Für die DANDYMAN PROPERTIES S.A. Unterschrift

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2009, relation: LAC/2009/56928, reçu douze euros (12,00€).

Le Receveur.

Carole FRISING.

Référence de publication: 2010010622/22.

(100003745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011674/11.

(100003875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.



Patron Handelshof Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.792.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011675/11.

(100003874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Patron Ewald Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.591.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011676/11.

(100003872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.589.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011677/11.

(100003871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe BUGHIN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010011678/11.

(100003862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Matlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2-4, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 43.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011672/10.

(100003843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.



Europim, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 23, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 92.516.

.o. Laxembourg

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 3 juin 2009 que:
- * Madame Michèle Linchamps, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée à la fonction d'administrateur de la société.
 - * Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra 2014.
- Il résulte des résolutions prises lors du conseil d'administration du 4 décembre 2009 que le siège social est transféré du 77, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 23, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011610/19.

(100004016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Finaxos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.014.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 décembre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme FINAXOS S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010011611/17.

(100003899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

R.S. Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.254.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011126/9.

(100003528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Quadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var.

R.C.S. Luxembourg B 109.239.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011128/9.

(100003523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Orchestra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht. R.C.S. Luxembourg B 85.447.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2009, LAC/2009/57570, aux droits de soixantequinze euros (75.- EUR), que la société "ORCHESTRA HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 85.447, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 645 du 25 avril 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 68 du 25 janvier 2005.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver au siège de la société au 20, rue J.P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010062/22.

(100002971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Matra Investment N.V./S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse. R.C.S. Luxembourg B 150.459.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the ninth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "Matra Investment N.V.", with its former registered office in Curação, Berg Arrarat 1, (Netherlands Antilles), incorporated in Curação on December 29, 2000, recorded in the Curação Commercial Register under the number 86506 (0).

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list will be kept at the notary's office.

The proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

- II.- As appears from the said attendance list, all the six thousand (6,000) shares, representing the entire issued capital, arc present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office from Curação, the Netherlands Antilles, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and adoption by the company of the Luxembourg nationality without change of the juridical personality and of the legal form which will remain the form of a société anonyme / naamloze vennotschap (S.A./N.V.).
 - 2) Adoption of the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support,



loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

3) Adoption of the following signatory power of the directors:

"With respect to operations exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the joint signatures of any two directors.

With respect to operations up to ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the sole signature of any one director.

In case of sole director the company will be bound in any circumstances by his sole signature.

Furthermore special decisions may be taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

- 4) Adoption of the Euro as currency of the capital at the exchange rate as of November 16, 2009 of USD 1.- equivalent to EUR 0.6682.
 - 5) Cancellation of the nominal value of the shares.
- 6) Ascertainment that pursuant to the balance sheet as of September 22, 2009, the company's net assets amount to EUR 1,310,293.-.
- 7) Transfer to the free reserve of the balance between the net assets amounting to EUR 1,310,293.- and the capital of EUR 1,300,000.-, i.e. EUR 10,293.-.
- 8) Increase of the capital to the extent of EUR 1,295,990.80 in order to raise it from its current amount of EUR 4,009.20 to EUR 1,300,000,-without issuing new shares by transferring EUR 1,295,990.80 from the accounts "other reserves" and "unappropriated results" to the capital account.
- 9) Adoption of a nominal value of EUR 1.- per share and exchange of the existing 6,000 shares without a nominal value for 1,300,000 shares with a nominal value of EUR 1.- each.
- 10) Adoption of a) the name "Matra Investment N.V./S.A.", b) the following articles of association of a Luxembourg public limited company in English and French; the English version prevailing:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "Matra Investment N.V./S.A.".
- Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.



Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million and three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.-) divided into one million and three hundred thousand (1,300,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. With respect to operations exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the joint signatures of any two directors.

With respect to operations up to ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the sole signature of any one director.

In case of sole director the company will be bound in any circumstances by his sole signature.

Furthermore special decisions may be taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.



The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

- **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."
- 11) Confirmation of the appointment of the following persons as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015:
- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born on September 2, 1975 at Arlon (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors,
- Mr. Mikael GUTIERREZ RUIZ, company director, born on October 18, 1979 at Liège (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Mr. Jonathan LEPAGE, company director, born on August 27, 1975 at Namur (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 12) Appointment of the private limited company COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.
 - 13) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 14) Sundry.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:



First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Curaçao, the Netherlands Antilles, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to have adopted by the Company the Luxembourg nationality without change of the juridical personality and of the legal form which will remain the form of a société anonyme/naamlozc vennotschap (S.A./N.V.).

Second resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which arc members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of

Third resolution

The meeting decides to adopt the following signatory power of the directors:

"With respect to operations exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the joint signatures of any two directors.

With respect to operations up to ten thousand Euro (EUR 10,000.-) the company will be bound by the sole signature of any one director.

In case of sole director the company will be bound in any circumstances by his sole signature.

securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Furthermore special decisions may be taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital at the exchange rate as of November 16, 2009 of one dollar of the United States (USD 1.-) equivalent to zero point six six eight two Euro (EUR 0.6682).

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

Ascertainment

The meeting ascertains that pursuant to the balance sheet as of September 22, 2009 the company's net assets amount to one million three hundred ten thousand two hundred and ninety three Euro (EUR 1,310,293.-).

Sixth resolution

The meeting decides to transfer to the free reserve the balance between the net assets amounting to one million three hundred ten thousand two hundred and ninety three Euro (EUR 1,310,293.-) and the capital of one million and three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.-), i.e. ten thousand two hundred and ninety three Euro (EUR 10,293.-).

Seventh resolution

The meeting decides to increase the capital to the extent of one million two hundred ninety five thousand nine hundred and ninety Euro and eighty Cent (EUR 1,295,990.80) in order to raise it from its current amount of four thousand and nine Euro and twenty Cent (EUR 4.009,20) to one million and three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.-) without issuing new shares by transferring one million two hundred ninety five thousand nine hundred and ninety Euro and eighty Cent (EUR 1,295,990.80) from the accounts "other reserves" and "unappropriated results" to the capital account.

A valuation report has been drawn-up by the private limited company ALTER AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B110675, with its registered office at L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, wherein the contributions have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net au 22 septembre 2009, de EUR 1.310.293,- de MATRA INVESTMENT N.V. - Curaçao ne correspond pas au moins à la valeur du capital social converti de EUR 4.009,20 (USD 6.000,-) augmenté



à concurrence de EUR 1.295.990,80 pour le porter à EUR 1.300.000,- représenté par 1.300.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune."

The report, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Eighth resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share and exchange of the existing six thousand (6,000) shares without a nominal value for one million and three hundred thousand (1,300,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Ninth resolution

The meeting decides to adopt the name "Matra Investment N.V./S.A." and the articles of association of a Luxembourg public limited company as specified in point 10 of the agenda of the present meeting in English and French, the English version prevailing.

Tenth resolution

The meeting decides to confirm the appointment of the following persons as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015:

Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born on September 2, 1975 at Arlon (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors,

Mr. Mikael GUTIERREZ RUIZ, company director, born on October 18, 1979 at Liège (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Mr. Jonathan LEPAGE, company director, born on August 27, 1975 at Namur (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Eleventh resolution

The meeting decides to appoint the private limited company COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.

Twelfth resolution

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand five hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Matra Investment N.V.", avec son ancien siège social à Curaçao, Berg Arrarat 1, (Antilles Néerlandaises), constituée à Curaçao le 29 décembre 2000, immatriculée au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 86506 (0).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël RO-ZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence sera gardée à l'étude du notaire.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions, représentant l'intégralité du capital social émis, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Transfert du siège social de Curaçao, Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise sans modification de la personnalité juridique et de la forme juridique qui restera celle d'une société anonyme/naamloze vennotschap (S.A./N.V.).
 - 2) Adoption de l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

3) Adoption du pouvoir de signature suivant des administrateurs: "Concernant les opérations supérieures à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Concernant les opérations jusqu'à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par la signature d'un seul administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En outre, des décisions spéciales peuvent être prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

- 4) Adoption de l'Euro comme devise du capital au taux d'échange en date du 16 novembre 2009 de USD 1,- équivalent à EUR 0,6682.
 - 5) Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 6) Constatation que selon le bilan du 22 septembre 2009 l'actif net de la société s'élève à EUR 1.310.293,-.
- 7) Transfert vers la réserve libre du solde entre l'actif net s'élevant à EUR 1.310.293,- et le capital de EUR 1.300.000,-, soit EUR 10.293,-.
- 8) Augmentation du capital à concurrence de EUR 1.295.990,80 pour le porter de son montant actuel de EUR 4.009,20 à EUR 1.300.000,- sans émission de nouvelles actions et par le transfert de EUR 1.295.990,80 des comptes "autres réserves" et "résultats non affectés" au compte capital.
- 9) Adoption d'une valeur nominal de EUR 1,- par action et échange des 6.000 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 1.300.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.
- 10) Adoption de a) la dénomination de "Matra Investment N.V./S.A.", b) des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

"Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Matra Investment N.V./S.A.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège



social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-) représenté par un million trois cent mille (1.300.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.



Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Concernant les opérations supérieures à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Concernant les opérations jusqu'à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par la signature d'un seul administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En outre, des décisions spéciales peuvent être prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois



être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

- **Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."
- 11) Confirmation de la nomination des personnes suivantes comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

Monsieur Mikael GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 12) Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
 - 13) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 14) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Curaçao, Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de faire adopter par la société la nationalité luxembourgeoise sans modification de la personnalité juridique et de la forme juridique, qui restera celle d'une société anonyme/naamloze vennotschap (S.A./N.V.).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter le pouvoir de signature suivant des administrateurs:

"Concernant les opérations supérieures à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Concernant les opérations jusqu'à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera engagée par la signature d'un seul administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En outre, des décisions spéciales peuvent être prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."



Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise du capital au taux d'échange en date du 16 novembre 2009 de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) équivalent à zéro virgule six six huit deux Euro (EUR 0,6682).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Constatation

L'assemblée constate que selon le bilan au 22 septembre 2009 l'actif net de la société s'élève à un million trois cent dix mille deux cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 1.310.293,-).

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer vers la réserve libre le solde entre l'actif net s'élevant à un million trois cent dix mille deux cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 1.310.293,-) et le capital de un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-), soit dix mille deux cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 10.293,-).

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingts Cents (EUR 1.295.990,80) pour le porter de son montant actuel de quatre mille neuf Euros et vingt Cents (EUR 4.009,20) à un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-) sans émission de nouvelles actions et par le transfert de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingts Cents (EUR 1.295.990,80) des comptes "autres réserves" et "résultats non affectés" au compte capital.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B110675, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, par lequel les apports ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net au 22 septembre 2009, de EUR 1.310.293,- de MATRA INVESTMENT N.V. - Curaçao ne correspond pas au moins à la valeur du capital social converti de EUR 4.009,20 (USD 6.000,-) augmenté à concurrence de EUR 1.295.990,80 pour le porter à EUR 1.300.000,-représenté par 1.300.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action et d'échanger les six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale contre un million trois cent mille (1.300.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination de "Matra Investment N.V./S.A." et les statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise comme spécifiés dans le point 10 de l'ordre du jour de la présente assemblée en anglais et en français, la version anglaise prévalant.

Dixième résolution

L'assemblée décide de confirmer la nomination des personnes suivantes comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration,

Monsieur Mikael GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.



Douzième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à deux mille cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4736. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009932/588.

(100002927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Kepu Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9378 Hoscheid, 3, Geisseck. R.C.S. Luxembourg B 101.967.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 06.01.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

RAISON SOCIALE	SIEGE SOCIAL	No RCS
TRANS XPRESS SA	3 ^E route d'Arlon	
	L-8832 Rombach	B 92078
AUBERGE L'ESPERANCE Sàrl	1A rue de Vianden	
	L-9461 Puetscheid-Grauenstein	B 110 4 88
ULSAPLAST SA	5 route d'Arlon	
	L-8832 Rombach/Martelange	B 104124
I.B. LUX SA	67 Grand-rue	
	L-8510 Redange/Attert	B 106984
THE FORMAT GROUP MEDIEN GmbH	18 route de Reisdorf	
	L-6311 Beaufort	B 103865
KEPU LUXEMBOURG Sàrl	3 Geisseck	
	L-9378 Hoscheid	B 101967

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur M ^e Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

s. M e Claude SPEICHER

Diekirch

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010011070/30.

(100003579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Auberge l'Espérance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9461 Puetscheid-Grauenstein, 1A, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 110.488.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 06.01.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

RAISON SOCIALE	SIEGE SOCIAL	No RCS
TRANS XPRESS SA	3 ^E route d'Arlon	
	L-8832 Rombach	B 92078
AUBERGE L'ESPERANCE Sàrl	1A rue de Vianden	
	L-9461 Puetscheid-Grauenstein	B 110 4 88
ULSAPLAST SA	5 route d'Arlon	
	L-8832 Rombach/Martelange	B 104124
I.B. LUX SA	67 Grand-rue	
	L-8510 Redange/Attert	B 106984
THE FORMAT GROUP MEDIEN GmbH	18 route de Reisdorf	
	L-6311 Beaufort	B 103865
KEPU LUXEMBOURG Sàrl	3 Geisseck	
	L-9378 Hoscheid	B 101967

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur M ^e Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M e Claude SPEICHER

Diekirch

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010011073/30.

(100003572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Novoco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.696.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 Décembre 2009

Le Conseil décide de nommer Monsieur Freddy Bracke Administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

A titre indicatif et sans que cette énumération soit limitative, la gestion journalière comprend entre autre:

- signer la correspondance journalière;
- signer les contrats d'emplois des employés;
- représenter la société à l'égard de toute autorité, administration ou service public;
- prendre toute mesure nécessaire ou utile à la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale;

l'achat et la vente de participations n'est pas à considérer comme gestion journalière de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010011078/21.

(100003722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Trans Xpress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3E, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.078.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 06.01.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

deciare en etat de inquidation les societes si	arvarices.	
RAISON SOCIALE	SIEGE SOCIAL	No RCS
TRANS XPRESS SA	3 ^E route d'Arlon	
	L-8832 Rombach	B 92078
AUBERGE L'ESPERANCE Sàrl	1A rue de Vianden	
	L-9461 Puetscheid-Grauenstein	B 110488
ULSAPLAST SA	5 route d'Arlon	
	L-8832 Rombach/Martelange	B 104124
I.B. LUX SA	67 Grand-rue	
	L-8510 Redange/Attert	B 106984
THE FORMAT GROUP MEDIEN GmbH	18 route de Reisdorf	
	L-6311 Beaufort	B 103865
KEPU LUXEMBOURG Sàrl	3 Geisseck	
	L-9378 Hoscheid	B 101967

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur M ^e Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M e Claude SPEICHER

Diekirch

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010011075/30.

(100003571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation "Cofilux", Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 35.890.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION "COFILUX" S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 20 avril 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Jonathan BURGER Le liquidateur

Référence de publication: 2010010674/22.

(100003602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Montevideo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 7, rue des Trois Glands. R.C.S. Luxembourg B 138.700.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009

Résolutions prises

Est révoqué en tant que gérant technique, Monsieur Jürgen STOLDT, né le 19 avril 1960 à Francfort (DE), demeurant à L-1629 Luxembourg, 7, rue des 3 Glands.

Est confirmé gérant unique, Monsieur Francis NICOLAY, née le 30 août 1963 à Mariembourg (BE), demeurant à B-6700 Udange (Arlon), 71, rue de Buvange.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique, Monsieur Nicolay FRANCIS, préqualifié.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011074/16.

(100003502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.064.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 31 décembre 2009, a décidé de nommer deux gérants de catégorie A supplémentaires:

- Monsieur Sven DE BACKER, gérant A, managing director, Kouterdreef 8, B-9270 Laarne, Belgique,
- Monsieur Simon NICHOLSON, gérant A, managing director, Seapark 107, Malahide Co Dublin, Irlande.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour LEEWARD INVESTMENT COMPANY 2

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010011197/18.

(100003040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis Belgium II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.431.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VI Sàrl Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Date: le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011100/20.

(100003714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Finmaster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 135.724.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010011327/10.

(100003548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Tripode One, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.580.

EXTRAIT

La société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010011198/14.

(100003045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

L'Intermédiaire des Artistes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 79.397.

EXTRAIT

La société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010011199/14.

(100003052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Eventus Globale Währungsstrategie, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le lundi 16 novembre 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

Le mandat du Réviseur vient à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler BDO Compagnie Fiduciaire SA, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au poste de Réviseur pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2009.

Pour extrait

Signatures

Référence de publication: 2010011092/16.

(100003515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 150.483.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prize Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present of future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.



Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Prize Holdings 4 S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; in this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the single shareholder or the general shareholders' meeting and may be revoked ad nutum by the same.

The single shareholder or the general shareholders' meeting may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any managers. However if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed



one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed one or several class A manager (s) and one or more class B manager(s).

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Friday of the month of May.



If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on 1 October and ends on 30 September of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholders:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.
- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.
- In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the 30 September 2010.



Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of	Subscribed	% of	Paid-up
	shares	amount	share	capital
		(in EUR)	capital	
Prize Holdings 3 S.à r.l	1,250,000	12,500	100%	100%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:
- Mr Luc HANSEN, born on 8 June 1969, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Guy HORNICK, born on 29 March 1951, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. The registered office of the Company shall be established at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prize Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. er Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Prize Holdings 4 S.à r.l."
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales



Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de l'un des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.



Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conference call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1 ^{er} vendredi du mois de mai.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1 octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.
- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.
- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.
- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2010.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% de	Capital
	de parts	souscrit	capital	libéré
	sociales	(en EUR)	social	
Prize Holdings 3 S.à r.l.	1.250.000	12.500,-	100%	100%
TOTAL	1.250.000	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation et frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

- 1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:
- M. Luc HANSEN, né le 8 juin 1969, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Guy HORNICK, né le 29 mars 1951, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



2. Le siège social de la Société est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010010608/511.

(100003464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

AC Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.596.

Extrait de la cession de parts sociales du 26 novembre 2009

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé du 26 novembre 2009 que les six cents (600) parts de la société à responsabilité limitée AC Investissements, détenues à parts égales par Monsieur Alessandro Stoppato, né le 16 mai 1953 à Florence (Italie), de nationalité italienne, domicilié 56 Via Benedetto Varchi, 50132 Florence, Italie, d'une part, et Madame Corinne Polsinelli, née le 23 avril 1963 à Hay les Roses (France), de nationalité française, domiciliée 18/20 rue des Camélias, 94140 Arforville, France, d'autre part, ont été cédées en totalité et à parts égales aux deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois O & C Consulting, RCS B142688 et Agropar, RCS B146296, ayant leur siège social au 50 rue Basse à L-7307 Steinsel.

Pour extrait conforme

Alexandre Marguet

Gérant

Référence de publication: 2010011158/18.

(100003130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

E.P.R. S.A., Les Eleveurs de Porcs Marque Nationale Réunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9457 Landscheid, 7, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 95.167.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011138/10.

(100003111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

"Berens Luxembourg S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.821.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011130/9.

(100003520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



J.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.881.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011131/9.

(100003518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Grenz - Immo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 101.918.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011132/9.

(100003517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

R&B Trading Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1F.

R.C.S. Luxembourg B 101.317.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011133/9.

(100003513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Casa-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 100.551.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011134/9.

(100003512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Fonk's Backwaren Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.465.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2008 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011135/9.

(100003511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Bambi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011785/9.

(100004645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.



Luxco Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.981.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 décembre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. les mandats des administrateurs suivants venant à échéance ne sont pas renouvelés:
- Graeme Edward Bartlett, avec adresse au 24, Turret House, Church Hill, GU15 2HA Camberley, Surrey, Royaume Uni
- Clive Campbell Holmes, avec adresse au 15, Augustus Gardens, Upper Chobham Road, GU15 HL Camberley, Surrey, Royaume Uni
- Stephen Kenneth Furner, avec adresse au Whitehall Farmhouse, Gatton Park, RH2 OTA Reigate, Surrey, Royaume Uni
 - Frank Neale, avec adresse au 100, Liverpool Street, EC2M 2RH Londres, Royaume-Uni
 - 2. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
 - Peter de Vries, avec adresse au 61, Vischmarkt, 3841 BE Harderwijk, Pays-Bas
 - Jan Hassing, avec adresse au 72, Vrije Nesse, 2411 GR Bodegraven, Pays-Bas

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- 3. de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
- 4. Nomination de Thijs Hassing, avec adresse au 72, Vrije Nesse, 2411 GR Bodegraven, Pays-Bas, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010011139/30.

(100003725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Luxembourg Designs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre la Belle Etoile, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 52.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 septembre 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler leurs mandats comme suit:

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch

Conseil d'administration:

Monsieur Erik Baeten, Administrateur

Madame Vassiliki Panagiaris, Administrateur

Monsieur Peter De Vrij, Administrateur

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG DESIGNS S.A.

Administrateurs

Signature

Référence de publication: 2010011149/23.

(100003604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 616.842,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 135.680.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1- Mr.Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31 st , 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14. Ireland:
- 2- Mr Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30 th , 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and
- 3- Mr Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7 th , 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established on December 17, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Hills Place S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 135680, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated December 11 th , 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of February 22 nd , 2008, and amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary, dated March 6 th , 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1100 dated May 5 th , 2008.
- II. The Company's share capital is set at one hundred and two thousand and six British Pounds (£ 102,006.-) represented by five thousand six hundred and sixty-seven (5,667) shares without nominal value.
- III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and fourteen thousand eight hundred and thirty-six British Pounds (£ 514,836.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and two thousand and six British Pounds (£ 102,006.-) to six hundred and sixteen thousand eight hundred and forty-two British Pounds (£ 616,842.-) by creation and issue of twenty-eight thousand six hundred and two (28,602) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Joseph Cosgrave, prenamed, through his proxy holder, declares to subscribe to nine thousand five hundred and thirty-four (9,534) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twelve British Pounds (£ 171,612.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "First Contribution") in the total amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twenty-one British Pounds and eighty-one Pence (£ 171,621.81), owed by the Company to Mr. Joseph Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the First Contribution dated December 17, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the First Contribution dated December 17, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of nine British Pounds and eighty-one Pence (£ 9.81) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr Peter Cosgrave, prenamed, through his proxy holder, declares to subscribe to nine thousand five hundred and thirty-four (9,534) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twelve British Pounds (£ 171,612.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Second Contribution") in the total amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twenty-one British Pounds and eighty-one Pence (£ 171,621.81), owed by the Company to Mr. Peter Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Second Contribution dated December 17, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Second Contribution dated December 17, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed. .



The excess contribution of nine British Pounds and eighty-one Pence (£ 9.81) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to found down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr Michael Cosgrave, prenamed, through his proxy holder, declares to subscribe to nine thousand five hundred and thirty-four (9,534) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twelve British Pounds (£ 171,612.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Third Contribution") in the total amount of one hundred and seventy-one thousand six hundred and twenty-one British Pounds and eighty-one Pence (£ 171,621.81), owed by the Company to Mr Michael Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Third Contribution dated December 17, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Third Contribution dated December 17, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of nine British Pounds and eighty-one Pence (£ 9.81) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Effective implementation of the contribution

Mr Joseph Cosgrave, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the First Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the First Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the First Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Second Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the Second Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Second Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Third Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the Third Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Third Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at six hundred and sixteen thousand eight hundred and forty-two British Pounds (£ 616,842.-) represented by thirty-four thousand two hundred and sixty-nine (34,269) shares without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande, ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 17 décembre 2009.



Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Hills Place S.à r.l." (ci-après la "Société"), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135680, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 22 février 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, daté du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1100 du 5 mai 2008.
- II. Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille six Livres Sterling (£ 102.006,-) représenté par cinq mille six cent soixante-sept (5.667) parts sociales sans valeur nominale.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social par un montant de cinq cent quatorze mille huit cent trente-six Livres Sterling (£ 514.836,-) pour le porter de son montant actuel de cent deux mille six Livres Sterling (£ 102.006,-) à six cent seize mille huit cent quarante-deux Livres Sterling (£ 616.842,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille six cent deux (28.602) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à neuf mille cinq cent trente-quatre (9.534) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent soixante et onze mille six cent douze Livres Sterling (£ 171.612,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Premier Apport") d'un montant total de cent soixante et onze mille six cent vingt et une Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 171.621,81) détenue par M. Joseph Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Premier Apport datée du 17 décembre 2009 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur datée du 17 décembre 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de neuf Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 9,81) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Sur ce, M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à neuf mille cinq cent trente-quatre (9.534) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent soixante et onze mille six cent douze Livres Sterling (£ 171.612,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Deuxième Apport") d'un montant total de cent soixante et onze mille six cent vingt et une Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 171.621,81) détenue par M. Peter Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Deuxième Apport datée du 17 décembre 2009 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur datée du 17 décembre 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de neuf Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 9,81) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Sur ce, M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à neuf mille cinq cent trente-quatre (9.534) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent soixante et onze mille six cent douze Livres Sterling (£ 171.612,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Troisième Apport") d'un montant total de cent soixante et onze mille six cent vingt et une Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 171.621,81) détenue par M. Michael Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Troisième Apport datée du 17 décembre 2009 ainsi que d'une déclaration de rapporteur datée du 17 décembre 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de neuf Livres Sterling et quatre-vingt-un Pence (£ 9,81) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Réalisation effective de l'apport

- M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
- Il est le plein propriétaire du Premier Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
 - Le transfert du Premier Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Premier Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
 - M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
- Il est le plein propriétaire du Deuxième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;



- Le transfert du Deuxième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Deuxième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
 - M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
- Il est le plein propriétaire du Troisième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
 - Le transfert du Troisième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Troisième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- IV. Suite aux résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à six cent seize mille huit cent quarante-deux Livres Sterling (£ 616.842,-) représenté par trente-quatre mille deux cent soixante-neuf (34.269) parts sociales sans valeur nominale".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 28 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010010529/193.

(100003708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

FILP Core Luxco II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 140.365.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FILP Core Luxco I S.à r.l., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg under number B 139.603;

here represented by Régis Galiotto, clerc de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 12, 2009.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- FILP Core Luxco I S.à r.l. is the sole shareholder of FILP Core Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.365, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on July 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 13, 2008 number 1978 (the "Company").
- the Company has an issued share capital of sixty-one thousand euro (EUR 61,000) represented by sixty-one thousand (61,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each;
 - the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;



- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
 - the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
 - full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

FILP Core Luxco I S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.603,

représentée ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2009, Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- FILP Core Luxco I S.à r.l. est l'associé unique de FILP Core Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 août 2008 numéro 1978 (la "Société");
- le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000) représenté par soixante et un mille (61.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
 - la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
 - la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
 - la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48890. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010009988/77.

(100002436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck